



# Pratiques exemplaires pour le bassinage des solutions de lutte antiparasitaire en serre

## Fiche d'information

**Vous trouverez ci-inclus des conseils pour le bassinage des légumes de serre, qui vous aideront à tirer le meilleur parti de vos solutions de lutte antiparasitaire.**

- + Déterminez le nombre de plantes que vous traitez et calculez la quantité de produit dont vous aurez besoin pour traiter la zone donnée en fonction des taux d'application indiqués sur l'étiquette du produit. Assurez-vous également de calculer une quantité appropriée de solution pour mouiller la zone racinaire mais minimiser le lessivage.
- + Mélangez uniquement la quantité de mélange nécessaire pour traiter la zone donnée.
- + Le traitement par bassinage doit être appliqué en un nombre aussi réduit de cycles d'irrigation que possible. Idéalement, un à trois cycles d'irrigation maximum. Évitez de prolonger votre traitement sur plusieurs cycles et plusieurs jours.
- + Un test au colorant devrait être effectué avant l'application de votre traitement par bassinage afin de déterminer le nombre de cycles d'irrigation nécessaires pour atteindre le taux souhaité. Si trop de cycles sont requis, il pourrait être nécessaire de modifier votre système afin d'injecter le produit plus près de chaque zone.
- + Commencez par la zone la plus éloignée du point d'injection chimique et revenez vers le point d'injection chimique.
- + À moins que l'étiquette du produit n'indique le contraire, arrosez les produits systémiques le matin pour favoriser l'absorption par les plantes. Pour les produits non systémiques, effectuez le bassinage en fin de journée lors du dernier arrosage afin de maximiser le temps de contact non dilué dans la zone racinaire.
- + Irriguez avec précaution pendant 10 jours après le traitement afin d'éviter la perte de la substance active due à un lessivage excessif.
- + Évitez de traiter en cas de stress thermique sévère.

**Reportez-vous toujours aux étiquettes des produits et suivez toutes les instructions qui y figurent. Chaque produit enregistré comme bassinage aura des instructions de boisson spécifiques.**

Darcy Olds

Directeur des comptes principaux, serre et pépinière – Canada  
darcy.olds@envu.com • 905-464-8399

